

**Province de Québec
Municipalité de Saint-Elzéar
Le 16 septembre 2013**

Procès-verbal de la session spéciale du conseil de la municipalité de Saint-Elzéar, tenue le 16 septembre 2013 à 19 h 00 à la salle du conseil située au 707 avenue Principale où les membres sont présents sous la présidence du maire Richard Lehoux :

Jeannine Gilbert Drouin, Richard Laplante, Alain Gilbert, Roger Walsh.

Madame Marie-Ève Nadeau et Monsieur Carl Marcoux avaient motivés leur absence.

Mathieu Genest, secrétaire-trésorier et directeur général est également présent.

Ouverture de l'assemblée

Le maire procède à l'ouverture de l'assemblée et récite la prière.

189-09-13 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Richard Laplante et unanimement résolu

Que l'ordre du jour soit approuvé tel que préparé en laissant le varia ouvert.

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Autorisation de paiement avenue Principale – Décompte #2
4. Proposition d'honoraires professionnels – Prolongement des services – Route 216
5. Acceptation de financement - pour un emprunt de 1 406 600 \$ par billet
6. Financement du règlement no. 2013-179 et refinancement du règlement 2007-123
7. Devis camionnette
8. Réparation d'une façade – Terrain de balle-molle
9. Appui au Mont Cosmos
10. Changement de limite de vitesse - Route 216
11. Aménagement et couche d'usure – Route 216
12. Varia
13. Levée de l'assemblée

190-09-13 Autorisation de paiement avenue Principale – Décompte #2

ATTENDU que Giroux & Lessard a transmis un deuxième décompte progressif des travaux équivalent à une distance de 200 m pour un total de 276 796,69 \$;

En conséquence, il est proposé par Roger Walsh et résolu à l'unanimité

D'autoriser le paiement du décompte #2 des travaux de réfection de la rue Principale au montant de 276 796,69 \$.

191-09-13 Acceptation de financement - pour un emprunt de 1 406 600 \$ par billet

Il est proposé par Alain Gilbert et unanimement résolu

QUE la Municipalité de Saint-Elzéar accepte l'offre qui lui est faite de Caisse Desjardins De La Nouvelle-beauce pour son emprunt du 24 septembre 2013 au montant de 1 406 600 \$ par billet en vertu des règlements d'emprunt numéros 2007-123 et 2013-179, au pair, échéant en série cinq (5) ans comme suit :

69 800 \$	3,145 %	24 septembre 2014
72 200 \$	3,145 %	24 septembre 2015
74 600 \$	3,145 %	24 septembre 2016
77 000 \$	3,145 %	24 septembre 2017
1 113 000 \$	3,145 %	24 septembre 2018

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire préautorisé à celui-ci;

192-09-13 Financement du règlement no. 2013-179 et refinancement du règlement 2007-123

ATTENDU que, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Saint-Elzéar souhaite emprunter par billet un montant total de 1 406 600 \$:

Règlement numéro	Pour un montant de
2007-123	406 600 \$
2013-179	1 000 000 \$

ATTENDU qu'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu desquels ces billets sont émis;

En conséquence, il est proposé par Roger Walsh et résolu à l'unanimité

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 1 406 600 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéros 2007-123 et 2013-179 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le maire et le secrétaire-trésorier;

QUE les billets soient datés du 24 septembre 2013;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2014.	66 800 \$
2015.	72 200 \$
2016.	74 600 \$
2017.	77 000 \$
2018.	79 700 \$(à payer en 2018)

2018. 1 033 300 \$ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt la Municipalité de Saint-Elzéar émette pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 24 septembre 2013), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2019 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements numéros 2007-123 et 2013-179, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

193-09-13 Devis camionnette

CONSIDÉRANT le devis présenté par le directeur général pour l'achat d'une camionnette 4 x 4, cabine simple à boîte de 8 pieds;

En conséquence, il est proposé par Richard Laplante et résolu à l'unanimité

D'autoriser le directeur général à aller en appel d'offres sur invitation pour l'achat d'une camionnette Ford F-150 XLT 2014 pour le service de voirie.

194-09-13 Réparation d'une façade – Terrain de balle-molle

CONSIDÉRANT les réparations nécessaires à une résidence suite à des bris survenu en lien avec l'utilisation du terrain de balle –molle;

CONSIDÉRANT les offres reçu de trois soumissionnaires;

En conséquence, il est proposé par Alain Gilbert et résolu à l'unanimité

D'autoriser IMAJS à procéder à la réfection de trois façades de la maison du 705 des Rosiers à un coût de 9 584 \$ avant taxe.

195-09-13 Appui au Mont Cosmos

ATTENDU que l'Observatoire du Mont-Cosmos présente une demande d'aide financière au programme Promo Science;

ATTENDU que les activités proposées seront liées à des ateliers scientifiques généraux;

ATTENDU que le développement du Mont-Cosmos, autrement que par l'astronomie, se développe de plus en plus et devient un attrait touristique intéressant pour Saint-Elzéar;

En conséquence, il est proposé par Jeannine Gilbert Drouin et unanimement résolu

Que la municipalité de Saint-Elzéar donne son appui à l'Observatoire du Mont-Cosmos dans la présentation de sa demande d'aide financière;

Que la municipalité de Saint-Elzéar continue à contribuer aux divers projets de l'Observatoire du Mont-Cosmos en fournissant des services, du matériel et des équipements pour une valeur estimée à 3 500 \$ annuellement.

196-09-13 *Changement de limite de vitesse - Route 216*

CONSIDÉRANT que la municipalité à demander à plusieurs reprises de diminuer la limite de vitesse à l'entrée ouest du périmètre urbain sur la route 216, soit entre le rang bas-St-Olivier et la rue du Château;

CONSIDÉRANT la recommandation fait par le MTQ suite à divers études de circulation;

CONSIDÉRANT que celle-ci recommande l'abaissement de la limite de vitesse à 80 km/h dans le tronçon mentionné;

En conséquence, il est proposé par Jeannine Gilbert Drouin et résolu à majorité

D'accepter que la limite de vitesse soit abaisser à 80 km/h sur le tronçon de la route 216 entre le rang bas-St-Olivier et la rue du Château.

197-09-13 *Aménagement et couche d'usure – Route 216*

CONSIDÉRANT la résolution # 276-11-11 du Conseil municipal concernant une demande de repavage sur une partie de la route 216;

CONSIDÉRANT l'état actuelle de la route 216 à certains endroits;

CONSIDÉRANT que la municipalité désire accroître la sécurité sur la route 216 dans le périmètre urbain;

En conséquence, il est proposé par Roger Walsh et unanimement résolu

De demander au MTQ de mettre en priorité la réfection de la couche de surface de pavage de la route 216 entre les intersections avenue Principale et rang haut St-Olivier.

De réitérer la volonté de la municipalité de paver les accotements à l'intérieur du périmètre urbain et de partager les couts pour le prolongement des accotements jusqu'au bas-St-Olivier.

De demander au MTQ d'élaborer avec la municipalité un aménagement qui permettrait d'augmenter la sécurité à l'entrée Ouest du périmètre urbain sur la route 216.

198-09-13 *Clôture de l'assemblée*

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Richard Laplante et résolu à l'unanimité

De clore la séance. Il est 21 h 05.

Richard Lehoux,
Maire

Mathieu Genest
Secrétaire-trésorier